# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 DECEMBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
[VEND]REDI MATIN, 29 DECEMBRE.

[VEN]TES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] & Bros., à leur salle d'encan, No. 14, Chartres—Bottes, souliers et brodequins, de dames et de demoiselles.

[illegible] Roger & Co—Au magasin de P. H. Le[illegible] Peydras près Baronne, le reste du [fonds de] quincaillerie, coutellerie, outils, &c.

[illegible] Marks & Co, au No 36 de la rue de [illegible] Articles de fantaisie, et de toilette, [illegible] velours.

[illegible] au No. 66 de la rue de Char[tres] [illegible] habillements, articles de toilette, chap[eaux] pour hommes et enfants, drap, casimir, etc.

[illegible] & Paul—à 11 heures, le fonds du [illegible] Royale et Orléans, consistant en [articles de] fantaisie, &c.

Faites imprimer vos Factures, Car[tes] [illegible] et faites faire vos reliures au [illegible] Printing Office," 112 et 114, rue [illegible].

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

[illegible] — Comédies, Pantomimes, [danses], etc.

[illegible] — East Lynne.

[illegible] — Dot.

[illegible] Hall. — Troupe Japonaise de [illegible].

[John] Robinson et Ménagerie— Tivoli.

## [U]ne Réforme importante.

[illegible] des matières nous a empê[ché] [illegible] à présent, de parler d'un projet [qui] doit être soumis à la Législa[ture] [illegible] l'objet est d'introduire une [é]conomie dans l'assessment des [taxes] et dans la perception des im[pôts] [illegible] dépenses pour cette branche [illegible] seraient réduites de cinq cent [mille piast]res par an à cent mille environ, [c'est-à-dire] des quatre cinquièmes. Voilà [une éc]onomie réelle, appréciable, et nous [ne pouvons] qu'applaudir à la présentation [de ce] projet, dont l'initiative vient [illegible] du parti républicain oppo[sé au go]uverneur.

[Les] points les plus saillants du [projet sont]: La suppression des asses[seurs et] collecteurs de taxe pour l'Etat [dans la] paroisse de la Nouvelle-Orléans, [dont les fonc]tions seront remplies par l'ad[ministrat]eur des assessements et celui des [finances]; le transfert du gouverneur, [au contrôleur] et à l'auditeur du droit de [nommer les] collecteurs de taxes pour les [paroisses] autres que celle d'Orléans. Ces [dispo]sitions enlèvent au gouverneur [une part] importante du patronage dont [il jouit], et elles ont évidemment pour [but d'affaib]lir l'influence que le mainte[nant des emp]lois publics a donnée jusqu'ici [aux amis] du chef du pouvoir exécutif. [On ne] peut être contester la constitu[tionnalité] de la dernière de ces disposi[tions].

[Nous nous] réservons d'examiner en dé[tail les] différentes clauses du bill quand [nous au]rons le texte complet sous les [yeux], de présenter les observations [que cet] examen nous suggérera. Nous [nous con]tenterons de dire, aujourd'hui, [qu'il] devrait remettre aux juris de [police le] soin de faire l'assessment et de [percevoir] les taxes pour l'Etat, comme elle [le fait] pour ce qui concerne la Nouvelle-[Orléans, en] chargeant de ces opérations [les admini]strateurs municipaux. Il y a [à] présent, double emploi et dou[ble dépense]. Il y a tout avantage à effectuer [cette ré]forme complètement en une seule [fois].

[La] substance des dispositions du [bill est ...]

[illegible] dispositions plus amples sont [illegible] la préparation des listes des [illegible] personnes et des propriétés [illegible] et des arrangements plus pré[cis] [illegible] pour un assessment [illegible] correct et pour la perception [illegible] des taxes.

[illegible] dans la paroisse d'Orléans, les [illegible] qu'avant seront employés [illegible] et la perception, mais [illegible] qui leur [illegible] d'une forte réduction. [illegible] emplois d'assesseurs et de col[lecteurs de] taxes dans la paroisse d'Or[léans] [illegible] et les fonctions qu'ils [illegible] seront dévolues aux admi[nistrateurs] municipaux d'assessement et [illegible] premier étant requis, sans [illegible] additionnelle, de fournir à [illegible] duplicatas des rôles d'as[sessement] et des listes de licence, et l'ad[ministrateur] des finances devant donner [caution] de $50,000 à l'Etat et être [chargé de la] perception des taxes et licen[ces] [illegible] temps qu'il percevra celles [de la ville], avec une compensation à dé[terminer] [illegible] un commis additionnel. [Le contrô]leur et le Trésorier désigne[ront les] collecteurs d'Etat pour les parois[ses autres] que celle d'Orléans, et au cours [de la] session législative, ils [enverront] une liste au gouverneur qui [illegible] un délai fixé, faire les nomi[nations] [illegible] soumettre au Sénat. Faute [par le gou]verneur de le faire, le Secrétaire [illegible] le certificat de l'Auditeur et [illegible] constatant le refus ou la né[gligence] du gouverneur, émettra les com[missions] aux collecteurs qui exerceront [leurs] fonctions comme s'ils eussent été [nommés] par le Sénat jusqu'à ce que leurs [successeurs] soient nommés. En cas de [illegible] l'Auditeur et le Trésorier [illegible] fera la nomination et la [soumettra] au Sénat. Dans le cas où il [illegible] de nomination, l'emploi [illegible] fonctions [illegible].

[illegible] Un avis [illegible] la Société [illegible] l'Opéra [illegible] annuelle [illegible] 8 janvier [illegible].

[illegible]

BILLET GAGNANT.—M. J. C. Van [Wickle], qui demeure au coin des rues Es[planade] et Dorgenois, déclare aujourd'hui [dans nos] colonnes d'annonces qu'il était le [porteur] d'une moitié du billet No 11,912, [classe] R. de la Loterie de la Louisiane, [qui a] gagné le prix de neuf mille piastres [au tirage] du samedi, 23 décembre 1871, le [billet] ayant été acheté au bureau de [MM. Fe]rnandez & Villa, au coin des rues [Dumaine] et Royale, et que le montant en a [été payé] promptement sur présentation [au bureau] de la compagnie. Ces attesta[tions] [reviennent] souvent dans nos colon[nes et ne] permettent aucun doute sur la [illegible] la solvabilité et la solidité de la [compa]gnie.

[U]ne grande matinée sera donnée [aujourd']hui pour le bénéfice de l'Asile des [orphelins] de la Louisiane, au Cirque et à la [ména]gerie du vieux John Robinson, au [Tivoli]. Toute la recette sera remi[se à cet] établissement de charité. Louisia[nais, accour]ez.

Achetez vos Bonbons Parisiens chez [A.] Pinsard, rue du Canal 151 et 163, [coin] de Holmes. Chocolat à la crème, [bonbo]ns fondants, pralines Louis XV, dra[gées], etc.

[ART]ICLES POUR ÉTRENNES.—On [s'em]barrasse des étrennes, car le grand [illegible] est pas encore venu, mais il appro[che] [illegible] y songer? Ces étrennes, vous [les trou]verez au magasin du col. S. N. [Moody, à] l'angle des rues Canal et Royale. [illegible] richement garni, offre un ad[mirable] assortiment de tous les articles de [linge]rie les plus recherchés et les plus élé[gants], et les prix sont modérés.

[☞] Un millier de livres de fruits cris[tallisés] du pays à vendre, à 60 cents la [livre], chez Adolphe Lemanne, 207 rue de Chartres.

[☞] Au lieu de jeter l'argent par les [fenê]tres en achetant des jouets et des co[lifi]chets, achetez pour vos filles une ma[chine] à coudre de Grover & Baker.

[La] machine "Domestic" est la reine des [machines] à coudre, à piqûre de chainette. [Elle se] vend au No 103, de la rue du Canal.

[On] prétend que M. Casimir Périer [est] chargé de proposer à l'Assemblée le [renouv]ellement de la Chambre par tiers. [illegible] s'il échoue? demandait X... à un [illegible] répété pour son esprit de re[illegible].

[illegible]

## Le Message de M. Thiers.

Nous publions aujourd'hui, à la seconde page, la suite du Message de M. Thiers. Nous en donnons le texte même, sauf pour la partie qui a trait aux finances, partie remplie de chiffres et de discussions techniques et dont nous avons reproduit seulement l'analyse. Nous publierons demain la fin de cet important document qui renferme les vues du Président sur la réorganisation de l'armée et ses conclusions relatives à la situation politique.

CONFISERIE A BON MARCHÉ.—A l'époque des fêtes il n'est pas sans importance de connaître les confiseries qui débitent leurs produits à *bon marché*. Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs celle d'Adolphe Lemanne, No 207 Chartres, qui livre de magnifiques fruits du pays crystallisés et des bonbons fins assortis, à 60 cts la livre; des fruits français glacés et des beignets d'abricots crystallisés à une piastre et dix cts la livre. Le savoureux échantillon qui nous a été adressé nous autorise à affirmer qu'on ne peut rien trouver de meilleur dans les autres confiseries de la ville.

THE DUTY.—C'est M. J. Salom qui est maintenant à la tête de cet établissement si avantageusement connu au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. M. Salom étant décidé à faire tout ce qu'il faut pour mériter la faveur publique prie ses nombreux amis et les habitués du Duty de vouloir bien lui continuer leur patronage.

☞ Dès qu'un rhume se fait sentir, dès qu'une toux se déclare, dès qu'une affection, si légère qu'elle soit, s'annonce dans la poitrine, vite prenez du Baume Pectoral aux Navets Indiens, de Laplace, excellent et souverain remède dans les affections des poumons. En vente chez B. Laplace, pharmacien, 23 et 25, Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison Hebert & Co, rue de Chartres 53, qui vient de recevoir pour étrennes un magnifique assortiment de livres avec des reliures en nacre, ivoire, etc., et un grand choix de coffrets, boites à bonbons et aussi un envoi des chocolats les plus renommés, le tout à très bon marché.

☞ Un des cadeaux de Noël les plus acceptables pour une dame est une machine à coudre de Grover & Baker.

☞ Fruits français glacés et beignets d'abricots crystallisés, à une piastre et dix cents la livre, chez Adolphe Lemanne, 207 rue de Chartres.

☞ Plus qu'un jour après celui-ci du fameux Cirque du vieux John Robinson.

CADEAUX DE JOUR DE L'AN.—On aime beaucoup à recevoir pour cadeaux des bijoux et des articles d'orfèvrerie utiles et durables. Les donneurs de belles étrennes qui voudront jouir de l'avantage d'un choix riche et abondant, feront bien d'aller visiter le magasin de A. B. Griswold & Cie, importateurs de montres fines et fabriquants d'argenterie pure, à l'angle des rues Canal et Royale. La maison Griswold a toujours à vendre un grand stock de pendules, d'articles de coutellerie et d'objets de fantaisie.

QUE FAUT-IL ACHETER?—En effet, que faut-il acheter. Ça, ça, ça et ça; oui, mais tout ça est connu et fort commun. Voyons autre chose. Achetez des instruments de musique, répond M. Louis Grünewald, rue du Canal 129.—C'est vrai. Un piano, un tabouret, une boîte à musique, un accordéon, une flûte, un harmonica, un cornet, un violon et même un flageolet. Qui ne joue pas au moins de deux ou trois de ces instruments? Vous pouvez donc en acheter un au hasard et être à peu près sûr qu'il conviendra. D'ailleurs, M. Grünewald vend tout cela à fort bon marché.

☞ N'oubliez pas d'aller examiner le magnifique assortiment de présents, à la fois utiles et agréables, exposé au magasin de variété de J. G. Bermel, No 121, rue Canal.

☞ LE MEILLEUR ET LE PLUS UTILE DES CADEAUX.—C'est une machine à coudre de Grover & Baker.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

L'ABSTENTION DES CONSERVATEURS EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Soir*, du 5 décembre :

Un second tour de scrutin pour l'élection complémentaire d'un conseiller municipal a eu lieu hier à Paris, dans le quartier de la Folie-Méricourt. Comme il fallait s'y attendre, le candidat radical, M. Cadlet, a obtenu la majorité. Il a été élu par 2,726 voix contre 1,526, données à son concurrent M. Mignon. Le nombre des abstentions est toujours considérable. Sur 9,300 électeurs inscrits dans ce quartier, 4,315 seulement, c'est-à-dire la moitié, ont pris part au vote. Cette attitude indifférente et apathique du parti conservateur est bien faite pour décourager ceux de nos représentants qui songeaient à demander le prochain retour de l'Assemblée à Paris. C'est un argument de plus à joindre à ceux, déjà si nombreux, dont les partisans du séjour à Versailles ont pu faire collection pendant les dernières vacances.

Le résultat d'élection pour un conseiller général à Marseille a donné, au deuxième tour de scrutin, 1,759 votants sur 10,573 inscrits. M. Mattei a obtenu 1,732 voix; il y a eu 12 bulletins nuls.

PROJET DE TARIF SUR LE COTON EN FRANCE.—Avec la rentrée des Chambres revient plus brûlante que jamais la question ajournée des impôts sur les matières premières.

Voici à ce sujet quelques détails intéressants. La commission du budget propose l'application d'un droit de 3 0/0 à l'importation des matières premières et des textiles (soie, laine, coton, lin, etc.). Ce droit serait converti en droit spécifique en ce qui concerne la soie. Il serait appliqué sur la base de 50 fr. par chaque 100 kilogrammes de grèges et de 100 fr. par 100 kilogrammes de soie ouvrée; ce qui constituerait un droit fixe de 1 fr. 50 par kilog. pour les soies grèges et de 3 fr. pour les soies moulinées. (*Liberté.*)

[SUISSE].—L'Assemblée nationale de la République helvétique vient de procéder aux nominations des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral. La présidence est échue, pour 1872, à M. Welti, actuellement vice-président; son collègue, M. Cérésole, conseiller fédéral, devient vice-président; la présidence du tribunal fédéral est donnée à M. Borel, et la vice-présidence du même tribunal à M. Vigier.

Les membres des deux conseils composant l'Assemblée fédérale, qui appuient la révision de la Constitution, se sont réunis pour discuter le programme relatif à l'instruction publique. Voici les principes qui ont été adoptés dans cette réunion : "L'enseignement populaire est obligatoire et gratuit; les ordres religieux et leurs affiliés sont exclus des fonctions d'instituteurs; la Législature fixera le minimum des dépenses qui devront être affectées par les cantons aux besoins de l'enseignement."

ROSSEL JUGÉ PAR LUI-MÊME.—Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

C'est une chose triste de songer au peu de recueillement de ce peuple, il n'est un peu d'accord avec lui-même que pour injurier l'Allemagne, mais aussitôt qu'il regarde en ses propres affaires, les divisions et les haines recommencent. Tout prétexte est bon. En ce moment les radicaux font entendre des plaintes qui ressemblent à des menaces. Le prétexte en réside dans l'exécution de Rossel. Ils crient que c'est une faute, presque un crime sanguinaire. Mais ils oublient le passé, car nous ne voulons pas croire qu'ils lui sont indulgents. Ce passé de la Commune, nos lecteurs vont le retrouver dans le jugement des assassins de G. Chaudey et le récit de son exécution que nous publions plus loin. Sont-ils dignes de pitié ceux qui agissent ainsi? Et ce malheureux Rossel lui-même ne comprenait-il pas mieux sa situation que ses défenseurs passionnés : "J'ai jugé, disait-il en allant à la mort, je suis jugé, c'est justice." Oui, il avait jugé et peut-être est-il nécessaire pour l'édification de tout ce que nous rapportons en quelle circonstance et comment. Il présidait, pendant la Commune, la cour martiale et avait à prononcer sur le sort du commandant Giraud qui avait refusé de marcher contre les Versaillais. Il le condamna à mort et appuya cette condamnation des paroles suivantes qui sont son propre arrêt :

"... En état de guerre civile, dit-il alors, l'application de la loi martiale est d'une stricte nécessité. *Il n'est pas permis d'invoquer le passé politique et les antécédents privés du soldat* pour raisonner de la sorte. Le chef de bataillon Giraud était à la place Vendôme, il en est établie la force en réserve pour défendre Paris et la Commune. Il reconnaît avoir reçu un ordre régulier de marcher à la porte Maillot, lieu où est l'ennemi. Il y a eu des lors refus de sa part de marcher contre cet ennemi et contre les rebelles attaquant Paris. Sur ces motifs, la cour martiale condamne Giraud à la peine de mort.

☞ On trouve dans un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 131 et 133.

## L'EXÉCUTION DE ROSSEL ET DE FERRÉ

APPRÉCIÉE PAR LE "QUI VIVE."

On lit dans le *Qui Vive* de Londres du 30 novembre (9 frimaire an LXXX) les lignes suivantes sur l'exécution de Rossel et de Ferré. Voici d'abord l'élégie panachée de citations latines, du "général" La Cécilia.

LES MARTYRS.

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!*

VIRGILE.

Je me disais : ils ont assassiné les hommes désarmés, ils ont piétiné sur les femmes éventrées, ils ont haché les enfants, ils ont violé, ils ont pillé; quel crime leur reste-t-il encore à commettre! Mais ce dernier, non, ils ne l'oseront pas!

Vingt mille cadavres sont là qui dorment du sommeil éternel; la rage de ces bêtes fauves s'est assouvie, ils sont gorgés de sang.

Vingt mille innocents! n'est-ce pas assez pour venger les héros de Sedan de leur honte, pour venger la bourgeoisie de sa peur? Non, ils n'oseront pas!

Ils ont osé.

Rossel, Ferré ne sont plus.

Rossel, l'ardent patriote, le fier soldat; Rossel, de tous les officiers généraux de la Commune, le plus intelligent, le plus capable.

Ferré, l'homme à la volonté indomptable, l'incarnation des idées révolutionnaires de la Commune.

Les traîtres qui ont livré Metz aux Prussiens ont puni Rossel de les avoir dévoilés.

Les bourgeois, toujours lâches et toujours cruels, en envoyant, sans aucune preuve, Ferré à la mort, ont voulu se débarrasser d'un homme.

Après les avoir tenus pendant trois mois en proie à l'atroce supplice de l'incertitude, il les ont assassinés.

La cause de la Commune compte deux martyrs de plus.

En ce moment, deux familles livrées à un désespoir immense, versent des torrents de larmes.

Mais, pour moi, à la vue de Rossel, de celui qui fut mon ami, la poitrine défoncée par les balles de ces tueurs d'enfants; à la vue de Ferré râlant, ce ne sont pas des pleurs qui viennent à mes yeux, c'est une fureur froide, concentrée, qui me monte au cerveau.

Bourgeois, vous avez été plus lâches que la lâcheté, plus féroces que la férocité. Mais soyez tranquilles, l'heure de régler vos comptes viendra.

Ce sera le jour de la justice implacable, sans pitié.

Et dans ce jour, j'en fais le serment, bourgeois :

Je vouerai aux mânes de nos deux martyrs une hécatombe de Versaillais.

Général LA CÉCILIA.

Citons encore le morceau suivant, signé Borgella, ex-lieutenant-colonel d'artillerie, aide-de-camp de Rossel :

Vous verrez se dresser un matin et pour vous tous, les potences de Montfaucon.

Mais ce sera place de la Concorde.

A ces gibets énormes, où s'accrochaient jadis les misérables indignes de la hache et du billot, on vous accrochera.

Et vous serez là pendus, la face convulsée, la langue grosse, toute bleue et les yeux jaillissants.

Et vous y resterez nuit et jour, au soleil, à la pluie, jusqu'à pourriture complète de votre sale cadavre, qui, lambeaux par lambeaux, s'en ira dans la poussière ou la boue de la place publique.

Nous saurons aussi trouver vos enfants et vos femmes.

Et nous les mènerons sous les potences. Et sous vos cadavres, nous les ferons danser. Et ils danseront en mesure; car c'est nous qui la battrons, la mesure, avec nos cravaches sur leurs épaules.

L'orchestre, ce seront deux millions de voix criant à l'unisson :

"*Voilà la justice de Paris vengé!*"

Et le sergent Bourgeois? il n'en est pas même question. Ce n'est donc pas un "martyr!" C'est seulement un soldat déserteur, un traître!

Bergeret va mettre au monde un nouveau journal, sous ce titre : *En avant!* Ce journal sera rédigé, mi-parti en anglais, mi-parti en français, afin que Français et Anglais, puissent plus facilement en savourer la lecture.

*L'En avant!* paraîtra vers le 15; il sera hebdomadaire, composé de trente-deux pages de texte, et coûtera cinq pences. On voit que la Commune ne donne pas sa littérature.

Bergeret a voulu s'adjoindre pour collaborateurs tous les principaux réfugiés communeux qui sont actuellement à Londres; mais, comme il est, grâce à son aimable caractère, à couteau tiré avec presque tous, il se voit obligé de rédiger *lui-même* sa feuille, ce qui n'est pas une mince besogne.

Une consolation, c'est que tous ces messieurs vivent en assez mauvais termes entre eux. Il paraît que *l'Emancipation*, qui cependant n'est pas bégueule, a eu des scrupules touchant Vermesch, puisque Razoua l'en félicite.

*L'Emancipation* vient de faire—et je l'en félicite en mon nom et au nom de beaucoup de mes amis de la proscription—un acte de haute justice. Je parle de l'exécution du journal le *Qui Vive* de Londres, en la personne de son rédacteur en chef M. Vermesch. Ce modeste monsieur, qui a trouvé la *vertitude révolutionnaire*, retranché derrière la *barricade* du père Duchêne, *qu'il a défendue deux mois* pour l'intégrité de sa peau et l'arrondissement de sa bourse, s'érige en *Justicier!* Comme on rirait de bon cœur, si le rire ne faisait pas le jeu de l'ennemi, de ce sous-Vallès de la phrase qui parle de la *virile de Jeanville en septicémie de Latontaine*. Je me proposais dans cette correspondance même, de flétrir, je ne dirai pas les doctrines, mais les insanités sorties de ce cerveau malade, mais vous vous êtes chargé de cette désagréable besogne, et vous vous en êtes acquitté beaucoup mieux que je ne l'eusse fait.—*Razoua.*

Simple question. Est-ce Razoua qui fera fusiller Vermesch ou Vermesch qui fera fusiller Razoua?

LES COMMUNEUX ET LEURS AMIS.

Nous lisons dans la *Liberté* :

En apprenant la triple exécution de Satory, les membres de la Commune réfugiés à Londres ont organisé une grande promenade funèbre, drapeau rouge en tête.

On est parti de Leicester square à onze heures, on a enfilé le Strand, jusqu'à la Banque d'Angleterre, puis on est revenu par Holborn et Oxford street à Hyde Park, où des discours ont été prononcés au pied de Marble-Arch.

Là se trouvaient : Félix-Pyat, Bergeret *lui-même*; F. Gambon, J. Miot, Cournet, l'ex-comte Raoul du Bisson, ex-légitimiste, ex-bonapartiste, ex-général d'Abyssinie, l'un de ceux qui ont commandé le feu place Vendôme; ceux mêmes, enfin, qui voulaient faire emprisonner Rossel et auxquels celui-ci destinait des pelotons d'exécution. On a oublié tout cela, on a fait semblant de l'oublier du moins, pour ne pas perdre l'occasion d'une si belle "manifestation."

—Quelques manifestations ont eu lieu à Marseille à l'occasion de l'exécution de Gaston Crémieux.

Pendant toute la journée de samedi, le drapeau du cercle de l'Athénée méridional, cour Belsunce, est resté en berne, flottant à demi comme pour les grands deuils publics.

Au café Cardinal, rue de la Darce, une querelle motivée par la même exécution s'est élevée, à minuit, entre M. Bellevanli, avocat, conseiller municipal, et M. Serge de Trobetzkoi, fils du consul de Russie à Marseille. Une rencontre est imminente. Les témoins de M. Bellevanli sont M. de la Monta, correspondant de la *Constitution*, et M. Noble, artiste peintre.

Le général commandant à Marseille a refusé à deux officiers de la garnison la permission de servir de témoins à M. Serge de Troubetzkoi dans sa rencontre avec M. Bellevault.

Une autre rencontre a eu lieu entre M. Derbès, rédacteur de la *Gazette* et M. Peyron, rédacteur de *l'Egalité*. Ce dernier a été touché à deux reprises au bras droit.

—L'un des condamnés du procès de la rue des Rosiers, le nommé Poncin, vient de faire des révélations sur l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte.

On se souvient que ce Poncin est le tambour qui a exécuté un roulement d'après les ordres d'Herpin-Lacroix. A la suite de ses révélations quatre arrestations ont eu lieu.

—Pour la première fois depuis le commencement de sa maladie, Gustave Maroteau a semblé avoir conscience de son état : "Je suis perdu, n'est-ce pas?" a-t-il demandé au docteur. Celui-ci a répondu que le malade s'exagérait son danger, mais Maroteau a secoué la tête avec découragement, et a demandé que sa mère et son avocat vinssent lui rendre visite le dimanche, de très bonne heure, "pour leur faire part, a-t-il dit, de ses dernières volontés." D'après l'avis des médecins, le malade ne passera certainement pas l'année. Maroteau ignore toujours la décision de la commission des grâces à son sujet.

LE TÉNOR MICHOT.—Quelques journaux continuent à affirmer que M. Michot, l'ancien ténor du Théâtre-Lyrique, arrêté à la suite de la dernière insurrection, est toujours détenu dans la prison des Chantiers. Nous pouvons d'autant mieux démentir cette nouvelle, dit le *Soir*, que nous-mêmes avons vu M. Michot. Une ordonnance de non-lieu a été rendue en sa faveur, et voici déjà quinze jours qu'il est élargi.

—Le 3 décembre, on a lu aux femmes Suetens, Papavoine et Marchais, l'arrêt de la commission des grâces, qui commue en détention perpétuelle la peine de mort prononcée contre elles par le conseil de guerre.

Toutes trois, en apprenant qu'elles ne seraient pas exécutées, ont montré une joie exubérante.

Eulalie Papavoine surtout dansait en agitant les bras et en chantant :

—Zut pour les chassepots!

C'est d'un témoin de la scène que le *Soir* tient ce gracieux détail.

## CONGÉ DU JOUR DE L'AN.

Afin de permettre à nos rédacteurs, employés et compositeurs de passer la journée du 1er de l'An en famille, *l'Abeille* ne paraîtra pas le lendemain de ce jour; mais pour ne pas laisser deux jours de suite nos abonnés et nos lecteurs sans nouvelles, nous ferons paraître *l'Abeille* le lundi, Premier Janvier. Nous prions les personnes qui désirent insérer des annonces d'ici au 1er janvier de prendre note de ce changement.

## PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

Combinaison des princes d'Orléans

Tout pour le duc d'Aumale.

Thiers a donné un grand dîner aux Majestés du Brésil.

Augmentation de la circulation de la Banque de France.

Thiers insiste vivement pour la mesure.

Les journaux parisiens dénoncent un projet de Bismarck.

Arrestation de contrefacteurs à Genève.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Madrid, 28—On rapporte que le maréchal Concha a été nommé capitaine-général de l'île de Cube, et que l'amiral de Barnaby remplace el señor Roberts à Washington.

Rome, 28—Un décret inaugure le traité commercial avec les Etats-Unis.

Vienne, 28—Dans le Reichtag, aujourd'hui, l'empereur a prononcé le discours du trône. Après les félicitations d'usage, Sa Majesté s'est occupée de questions intérieures. Ses dispositions à faire des concessions, il éprouve du chagrin à le dire, n'ont pas été établies dans les Etats l'harmonie désirée par le trône bien que tous ses actes aient été dans l'intérêt de tout l'empire aussi bien que dans l'intérêt des Etats individuels.

Le gouvernement accèdera aux vœux de la Gallicie, en tant qu'ils seront compatibles avec les intérêts de l'Europe. Des mesures seront prises pour faire du Reichsrath un corps représentatif complet. Des projets de loi pour réformer les abus électoraux, développer un système de landwer et améliorer la situation financière des officiers du gouvernement et des plus pauvres membres du clergé vous seront soumis. Un prompt règlement des questions d'éducation est recommandé. L'Empereur exprime le regret qu'une portion de l'Empire soit sans représentation au Reichsrath qui peut seul arriver à la connaissance complète de la situation du pays.

Les députés sont engagés à suppléer aux besoins matériels et moraux du pays. L'empereur termine en déclarant que l'Autriche, lasse des conflits de l'intérieur, désire la paix et l'ordre. Les temps ne furent jamais plus propices; la perspective et les relations de l'Empire avec l'étranger sont favorables pour le maintien de la paix et l'unification de l'Autriche.

La Chambre basse du Reichsrath a élu Herr Hopfen président, et Herr Vidulich et Herr Groz vice-présidents.

Londres, 28—Samedi sera un jour particulier de fête; les affaires seront entièrement suspendues jeudi et à Liverpool. On dit qu'une escadre partira pour la Grèce pour appuyer les droits des citoyens anglais aux mines d'argent dans le Laurium.

Paris, 28—Le *Mot d'ordre* a autorisé pour dire que le prince de Joinville va se retirer de l'Assemblée pour fortifier la position du duc d'Aumale.

Le président Thiers a donné un grand dîner en l'honneur de l'empereur et de l'impératrice du Brésil qui sont à Paris en ce moment.

L'Assemblée aujourd'hui le président Thiers a insisté pour que le comité, chargé d'examiner le projet de loi qui permet que la circulation de la banque de France soit augmentée, soumette immédiatement sa décision à l'Assemblée. Il a dit que la circulation actuelle de la banque était seulement de 23 millions de francs au-dessous du maximum alloué par la loi et que le comité devait supporter la responsabilité du délai qu'il met à améliorer la situation du peuple souffrant de la rareté de la circulation monétaire.

Le comité a promis finalement, bien qu'avec répugnance, de soumettre ses propositions à la prochaine séance de l'Assemblée.

Lisbonne, 28—On attend incessamment l'escadre allemande allant à Rio de Janeiro. On la voit au large de l'embouchure du Tage.

Paris, 28—Les journaux ici assurent que Bismarck cherche un prétexte pour récupérer les provinces françaises qui ont été évacuées par les Allemands.

New York, 28.—Des avis de Genève, Suisse, disent que la police a arrêté les membres de la maison Berthay & Cie, qui se donnaient comme exploitant une prétendue banque nationale mais qui, en réalité, se livraient à la contrefaçon sur une grande échelle.

Un lot d'actions de chemins de fer américains, d'un millier de tonnes de la ville de Lyon et un nombre considérable de planches lithographiques figurent dans le butin capturé.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 28—Vents du Sud-Est avec pluie sur la côte du Golfe et avec un temps menaçant dans les Etats du Sud et du centre.

226 manufactures de tabac dans les Etats-Unis ont donné caution conformément à la loi. Les cautions s'élèvent en tout à $8,000,000.

Washington, 28—La fameuse affaire de coton Elmer, où il s'agit d'un intérêt de $400,000, sera plaidée devant la cour des réclamations au commencement de janvier.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 28.—Les mouvements de Tweed sont connus du shérif. Il n'a pas quitté la ville et n'en avait pas l'intention. L'enquête sur ses cautions continue. L'opinion est que cette affaire de caution sera réglée demain.

La banque centrale d'épargne a suspendu.

Michael J. Murphy, employé de poste, a été mis sous une caution de $3000 pour détournement de fonds.

Le shérif a trouvé Chas. E. Barrough, contre lequel il avait un mandat, mort dans sa maison. Il s'était suicidé. Le corps était gelé et raide quand il a été trouvé.

Columbia, 28—A la cour des Etats-Unis, ce matin, John Y. Miller a été trouvé coupable.

Le juge Bond a annoncé la décision de la cour qui rejette la demande de M. Stanberry pour une nouvelle audition de cause et une suspension de jugement. Ainsi tous les accusés convaincus jusqu'ici ou qui ont avoué qu'ils étaient coupables ont été condamnés : Mitchell à 5 ans de prison et $1000 d'amende; Shephard, Childers, William Montgomery, Evan, Murphy, Hezekiah Porter, P. H. Mitchell, Sybams Shearer, Hugh Shearer, Wm. Shearer et Jas. B. Shearer à 18 mois de prison et $100 d'amende chacun; le Dr. Thomas B. Whitlie à un an et $100 d'amende; John S. Miller à 3 mois et $20 d'amende.

Memphis, 28—On dit ici que le chemin de fer de Memphis et Little Rock et le chemin du fort Smith ont fait fusion.

Chicago, 28—Un homme, sa femme et leurs quatre enfants ont été brûlés dans leur chaumière, à Floris, comté de Davis, Iowa. Les voisins ne furent pas réveillés et le feu ne fut pas découvert avant le matin, alors que les restes brûlés de la famille furent trouvés dans les cendres.

Louisville, 28—L'enquête sur le corps de Mme Klanner qui a été tuée avec un casse-tête, par sa belle-fille Mme Weissert, samedi dernier, révèle la probabilité que la meurtrière avait l'esprit dérangé par la lecture des romans à bon marché et de la mauvaise littérature de l'époque. On a trouvé dans sa chambre un grand nombre de ces livres et de journaux, ce qui prouve qu'elle s'était nourrie sans cesse de cette lecture. A la cour de ville aujourd'hui, son interrogatoire a été remis à samedi et un traitement médical convenable a été ordonné.

Chicago, 28—Le jury du coroner a libéré le maître de bagage Herb qui avait à sa charge le corps de Mme Mc Coy. L'instruction prouve qu'elle est morte d'avortement mais que l'acte fut commis avant son arrivée à Chicago.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 28—Descendant, le steamer Potomac. Temps beau et clair.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 28—Arrivés, la barque E. F. Beck, de [illegible] de Glasgow, avec une cargaison générale; la barque Emma C. Litchfield, en 60 jours de Bordeaux, sur lest; le navire Constance, en 56 jours du Havre, avec une cargaison générale.

MARCHES EUROPEENS.

Francfort, 28—Bons 96 1/2.

Paris, 28, au soir—Rentes 55.42.

MARCHES AMERICAINS.

Havane, 28—Sucre calme. Change sur les Etats-Unis irrégulier à 1 1/2 à 1 3/4 de prime. Pour de Fer, à 60 jours, 2 1/4 à 2 1/2 de prime. Sur Londres 21 1/2 et 21 3/4 de prime.

New York, 28, au soir.—Coton plat; mid. 19; Orléans 20 7/8; vendu 1121 balles. Farine calme et sans changement dans les prix.

New York, 28 au soir—Argent serré à 7 pour cent. Sterling 109. Or 109 3/4 à 3/8. Gouvernements en hausse de 1/8 à 3/8. Louisiane 60 et 50. Levée 68 et 78.

New-York, 28—Café en demande modérée. Rio 19 à 21. Sucre plat de 9 à 9 3/8. Mélasse en bonne demande; Elle-Orléans 45 à 55. Riz, calme de 8 à 8 3/4.

Memphis, 28—Coton calme; mid. 19.

Savannah, 28—Coton irrégulier, mid. 18 3/4; stock 81,899.

Charleston, 28—Coton plat et nominal, mid. 19; stock 35,296.

Galveston, 28—Coton ferme, bon ordinaire 17 1/4 à 1/2; stock 44,778.

Mobile, 28—Coton calme mais ferme; mid. 18 3/4 à 7/8; stock 68,980.

Cincinnati, 28—Coton calme et faible. Mid. 19 1/4. Farine inactive et prix en baisse. De famille 6 60. Maïs 47. Porc 13 25. Graisse 8 1/8. Epaules 5 3/4. Whisky 91.

Louisville, 28—Pas de changement dans le prix du tabac. Toile d'emballage, 19 1/2 à 1/2. Coton inactif. Mid. 19 1/2. Farine 6 50. Porc, calme à 13 50. Graisse en baisse. Whisky 91.

St-Louis, 28—Coton calme et sans changement. Farine très calme. Superfine 5 50. Maïs inactif et en baisse. Porc 13 1/2. Graisse 8 1/2.

(Dépêches d'hier soir.)

Londres, 28 déc—Le prince de Galles a bien reposé la nuit dernière, et son état s'améliore d'une manière continue. L'archevêque de Canterbury a fait cesser les prières.

New-York, 28 déc—La banque de Broadway a reçu un faux check de $20,000. La banque de Newark en a reçu un également faux, de la même personne et pour la même somme.

Le *Times* dit que l'avocat de ville O'Conner est opposé à la mise en accusation du maire Hall.

On ne sait pas [illegible] Tweed [illegible] devenu. Le [illegible] a levé [illegible] des [illegible] bleus.

Une lettre de la Havane dit que le [illegible] tion civile du gouvernement cubain est abolie, et que toute le pouvoir réside maintenant dans l'autorité militaire.

Milliers, [illegible] ils, par le steamer Webster, ont pu arriver aux Orléans.

Annapolis, 28—Les domestiques de Mme Wharton, qui ont servi le gén. Ketchum, ont donné quelques détails sur sa maladie.

Le gén. Ketchum dit qu'il serait mieux après avoir dormi. Le docteur n'avait laissé qu'une dose de médecine, ce qui n'était pas assez, dit le général. Il voulait en prendre une dose de sa façon. Le domestique arrangeait le lit trouva une dole sous le traversin; il la laissa dans la chambre et en informa Mme Wharton. Il l'apporta ensuite et la montra à Mme Wharton qui me dit de l'emporter; je n'avais jamais vu la bouteille avant de l'avoir trouvée sous le traversin du général; j'ai vu Ketchum prendre des médecines dans la maison de Mme Wharton; je demandai au gén. s'il voulait que je lui donnasse une cuiller. Il dit non et généralement il avalait ce qu'il croyait être une dose. Le domestique ne sait pas ce qui composait la médecine.

San Francisco, 28 déc—Les mines d'argent de l'Arizona, après diverses opérations d'essayage sur le minerai, sont considérées comme immensément riches.

Le procès de 107 citoyens et Indiens pour le massacre des Apaches au camp Grant, continue. Leur acquittement est probable, attendu que les déprédations des Apaches paraissent assez bien établies.

Columbia, 28 déc—A la cour des Etats-Unis, aujourd'hui, M. Stanberry a demandé une nouvelle audition de cause dans l'affaire de Mitchell, par la raison que la conspiration des Ku Klux a éclaté en mars 1871 et qu'on cherche à les punir d'après une loi décrétée le 20 avril 1871.

Paris, 28 déc—Rentes 55.45.

## CHRONIQUE LOCALE.

SUICIDE.—Hier matin, sur les 6 heures, un allemand âgé d'environ 40 ans, a été trouvé pendu dans la cuisine de sa résidence, 121 rue Richard. Il paraît assez bien établi qu'il s'était pendu lui-même dans le cours de la nuit.

TENTATIVE DE VOL.—Un individu inconnu a essayé, hier matin, de commettre un vol à bord de la goëlette Paul Winter, mouillée dans le canal Carondelet, entre les rues Villeré et Robertson, et appartenant au capitaine James Mitchell. Mais, se voyant découvert, il s'est échappé en laissant après lui un épervier, un habit et une vieille paire de bottes, provenant, suppose-t-on d'un vol commis ailleurs.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Dominick Burns, accusé d'avoir tué Patrick Brady, dans une querelle qui avait eu lieu au café de Joe, rue Perdido No 236 1/2, a été acquitté hier par le juri.

FEU.—Un dommage d'une centaine de piastres a été causé dans la nuit de mercredi à jeudi, à une maison basse en bois, au coin des rues Basin et Poydras, appartenant à A. Marchand et occupée par Wm. Wolf, au sujet magasin de meubles. La bâtisse était assurée.

LA GUERRE CONTRE LA LOTERIE DE LA HAVANE.—En vertu d'un mandat de saisie délivré par la Suprême Cour de District, nombre de billets de la Loterie de la Havane, représentant une valeur de $10,000, avaient été saisis par le shérif à bord du bateau à vapeur Yazoo; mais on dit que le shérif les a promptement rendus sur l'ordre des officiers de douane, qui ont menacé de l'arrêter s'il s'obstinait à les saisir, la Loterie étant légalement [illegible].

SENTENCES.—Henry G. Krayer, convaincu d'avoir obtenu un [illegible] complet de MM. Pierson & Hewitt, sur un ordre forgé, a été condamné, à un an de pénitencier.

CONSEIL DE VILLE.—Dans une réunion tenue hier pour considérer l'ordonnance confirmant à la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas le droit de passage et d'avoir un dépôt sur la Levée, [illegible] aucun été décidé, et le meeting s'est ajourné à midi aujourd'hui.

DÉCOUVERTE [illegible] vers 3 heures, [illegible] Stein, rue Tchoupitoulas, mercredi soir, a été trouvé entre les derrières de la maison où demeure un nommé Dan Kagan qui est fortement soupçonné d'avoir commis le vol.

ENQUÊTE.—Une enquête a été faite hier par le coroner Jackson sur la mort d'un jeune homme nommé William Peterson qui reçut un coup d'arme à feu dans une expédition de vol faite il y a deux mois contre la grocerie de Mme Ponchaud, au coin des rues Ste-Anne et St-Claude. On se rappelle que M. Péret, frère de Mme Ponchaud, entendant du bruit dans la nuit du 15 novembre, prit un revolver et entrant dans la grocerie par une porte de derrière, tira au hasard sur plusieurs individus, évidemment occupés de pillage et qui prirent la fuite. Peterson mourut chez sa mère le 25 novembre. C'est l'arrestation de Frank O'Brien, un des complices de Peterson, qui a rendu l'enquête possible.

La déposition de la mère de Peterson est relative [illegible] de son fils, [illegible] un autre complice, et O'Brien ont pu dire.

AFFAIRE MATHEWS.—M. Donovan, officier de police, qui avait été envoyé pour informer sur cette affaire, n'a pas encore fait de rapport, ou son rapport, on ne sait pourquoi, n'a pas été rendu public. En attendant, Mme Hines, qui demeure en face de Mme Mathews, a été arrêtée. On dit que la blessure qu'elle a reçue au genou est fort dangereuse.

VOL DE GRAND CHEMIN.—James White rapporte qu'il venait au marché avec des légumes pour vendre, lorsqu'il a été arrêté sur la route, vers trois heures du matin, entre les rues [illegible] Auton et [illegible], par trois individus inconnus qui lui ont pris $40. Il dit que ces coquins semblaient être des gens de couleur, mais que leurs voix étaient des voix de blancs.

LES 50.—Le comité des 50 était en séance secrète, hier soir; mais rien n'est communiqué.

AUTRES TEMPS AUTRES MŒURS.—M. Renault, préfet de police, dit tous les matins rendu compte à M. Thiers de ce qui s'est passé la veille à Paris. A six heures du matin, le préfet de police quitte Paris et se rend en voiture à Versailles pour entretenir le Président. Il ne voit en somme, paraît-il, M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, que deux fois la semaine.

On raconte à ce sujet une anecdote tout-à-fait historique qui montre bien de quelle manière différente M. Casimir Périer le père entendait les devoirs du pouvoir ministériel.

C'était en 1832; M. Casimir Périer était ministre de l'intérieur et M. Baude était préfet de police. Un matin, le ministre, se rendant à l'Hôtel de Ville, rencontra dans l'escalier le préfet qui descendait. "D'où venez-vous, monsieur? dit le ministre au préfet.—De chez le roi, qui m'avait fait appeler.—C'est bien, monsieur, vous n'êtes plus préfet de police." Et M. Casimir Périer s'arrêtait avant d'entrer chez le roi, écrivit, sur la petite table d'un huissier, une lettre de démission, et annonça à l'un portant l'acceptation de la démission du ministre. Pas la révocation du préfet de police, M. Casimir Périer entra chez le roi avec les deux projets, et lui donna le choix. Le roi comprit qu'il avait agi contre les règles du gouvernement parlementaire et dit au M. Casimir Périer qu'il adopterait à les lui adopter. Il signa la révocation de M. le préfet de police. (*Français.*)

—On n'a montré [illegible] au ministère des affaires étrangères, un vieil employé qui, en [illegible] l'administration après avoir passé toute sa vie.

Le premier jour de sa venue au ministère, [illegible] voulant juger de son écriture, lui dicta un document que le ministre devait expédier le soir même au Foreign-Office et qui commençait par Lord John Russell...

Tout saisi de sa situation, le malheureux employé [illegible] écrivit: Par hasard...

On l'a gardé tout de même... Seulement, pas le document.

UNE PATRIOTE ALSACIENNE.—Depuis quelque temps, disent les *Affiches de Strasbourg*, ce n'est plus qu'à de rares intervalles que l'on voit un pantalon rouge dans nos rues, et aussitôt le soldat est entouré d'une foule sympathique, qui lui distribue argent, tabac et cigares. Les quelques troupiers qui, de temps à autre, traversent encore notre ville sont ceux d'entre les prisonniers français qui étaient tombés malades, ou qui avaient été blessés et qui ne quittent que maintenant les hôpitaux.

Il y a deux jours, un petit groupe de ces retardataires traversait la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons. Il y avait un turco, un artilleur et un soldat d'infanterie. L'enfant d'Afrique grelottait sous sa veste usée et faisait peine à voir. Passe une dame; elle s'arrête devant les trois soldats et, d'un coup de main, elle enlève le cachemire qui couvre ses épaules, enveloppe le turco tout ébahi, lui glisse en français dans la main, donne à chacun de ses compagnons deux belles pièces de cent sous, et puis s'en va rapidement. Est-il besoin de dire qu'on a pleuré en voyant cela?

MOYENS DE RENDRE LE PÉTROLE ININFLAMMABLE.—On se demande parfois à quoi sert la science et quelle peut être l'utilité des mille expériences que les savants font dans le silence du laboratoire. Le dernier compte-rendu de l'Académie des sciences de Paris, se charge d'édifier les plus incrédules au sujet des immenses résultats obtenus par ces modestes et patients travailleurs.

Voici ce que dit à ce propos le *Moniteur universel* :

"A la suite des derniers malheurs de la France, un savant s'est occupé du pétrole dans le but de *rendre ininflammable* cette dangereuse substance, en lui ôtant son *inflammabilité*, tout en lui laissant sa propriété de *combustibilité*. La solution qu'il a trouvée est commercialement pratique : on opère un mélange formé de un tiers de vinaigre et de deux tiers de pétrole. Le vinaigre paraît s'emparer d'une base contenue dans le pétrole pour former un sel cristallisable. Tout autre radical ne saurait réussir aussi bien que l'acide acétique du vinaigre. L'auteur a opéré à froid, en agitant par intervalles le mélange en question."

SCHIEDAM SCHNAPPS.—Aujourd'hui que l'on consomme tant de spiritueux et que les consommateurs ont si souvent à se demander si leur système n'est pas graduellement affaibli par des boissons frelatées, il est bon de pouvoir compter au moins sur la pureté d'une des liqueurs populaires de notre époque—nous voulons parler des Schiedam Schnapps aromatiques d'Udolpho Wolfe. Tout en faisant une déduction raisonnable des nombreuses et diverses vertus actives ou neutralisantes qu'on lui attribue, c'est quelque chose que d'être assuré par des médecins et autres connaisseurs scientifiques que nous avons dans cet article un extrait pur qui, pris en quantité modérée, et dans des conditions de santé ordinaires, constitue un stimulant bienfaisant pour les fonctions animales, et qui, même pris avec excès, ne laisse que le minimum des maux inévitables de tout abus. Le fait que cette boisson est incomparablement supérieure à la masse d'autres liqueurs du même genre doit être attribuée à l'absence complète de l'huile essentielle. Son goût agréable, ses propriétés toniques, et la faculté qu'elle possède d'accroître l'énergie vitale peuvent être attribuées à la pureté de son principal élément. Elle diffère des autres genièvres de Hollande qui sont le produit du *juniper communis*, les Schnapps étant faits avec le *juniper italien*, qui donne une liqueur aromatique plus fine. S'il est nécessaire dans l'intérêt du public de dénoncer la pratique trop commune de fabriquer des mélanges nuisibles sous le nom de vins et de spiritueux, il ne paraît que juste de signaler cette exception méritoire.


# T. MOREAU,

## Encoignure Royale et Toulouse.

[illegible] au Public en général, qu'à la vient de compléter tous ses DÉBALLAGES de MARCHANDISES DE SAISON pour Dames et pour Messieurs. L'Assortiment est des plus complets et des mieux Choisis et l'attention des acheteurs est appelée particulièrement sur les ARTICLES SUIVANTS :

PASSEMENTERIES [illegible] des premières maisons de Paris. GANTS de peau Jouvin et autres [illegible] toutes sortes. RUBANS, [illegible] ET MANCHETTES [illegible]. LAINAGES [illegible]. VELOURS. FRANGES. PASSEMENTERIES [illegible]. GALONS et [illegible]. [illegible] LINGERIES, DENTELLES [illegible] GUIPURES, PANTOUFLES laine. MULES maroquin. GUÊTRES et BAS laine pour enfants. BAS, CHAUSSETTES, GILETS et CALEÇONS, MOUCHOIRS, CRAVATES, Grand choix de CHEMISES, DEVANTS de Chemises et FAUX COLS, MERCERIES de toutes sortes, OMBRELLES et PARAPLUIES, ÉVENTAILS blancs et de fantaisie. RÉSEAUX, PEIGNES, PORTEMONNAIES, SACS DE VOYAGE, Etc., Etc., Etc.—CHEVEUX et Articles pour Coiffure.

LUNDI, 11 DÉCEMBRE—Ouverture de la GRANDE EXPOSITION ANNUELLE de

# JOUETS D'ENFANTS,

## PORCELAINES ET CRISTAUX,

### Et d'Articles de Fantaisie.

Les clients y trouveront un TRÈS GRAND et TRÈS BEL ASSORTIMENT des JOUETS les plus nouveaux et les plus variés.

VASES, JARDINIÈRES. Un très beau choix de STATUETTES BISCUIT, CRISTAUX, VERRES D'EAU, BOITES A POUDRE, GARNITURES de TOILETTE et DE LAVABO.

Aussi un très joli choix d'ARTICLES DE FANTAISIE pour cadeaux de NOEL et du JOUR DE L'AN.

BOITES A OUVRAGE, CAVES et TRAVAILLEUSES à musique, TABLES A OUVRAGE, PETITS BRONZES, Pendules et Papeteries, TIMBALES, Corbeilles, COUVERTS de la Chine, [illegible] COUTEAUX A DESSERT, LORGNETTES, ARTICLES EN LAQUE, PARURES de toutes genres, BIJOUTERIE de fantaisie et d'acier, etc., etc.

En un mot, tout ce qui peut constituer l'article "ÉTRENNES."

Foire au profit de l'Asile des Orphelines

*Actuellement en construction et dirigé par les Sœurs du Mont Carmel,*

—Rue Piété, Troisième District—

OUVERTURE de la Foire, le 25 décembre 1871, au Couvent du Mont Carmel, près de l'Eglise des Carmélites, rue [illegible] du Rayon. Entrée [illegible].

LA MACHINE BABCOCK POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

[illegible]

Standard [illegible] Perfumery

GEORGE [ELMER],

71 ......... Rue de Chartres ......... 71

Entre Bienville et Conti.

Mme GRAFF,

LA MERVEILLEUSE CLAIRVOYANTE. [illegible]

Mme Emma May,

[illegible] Rue de la Commune [illegible]

CETTE merveilleuse spiritualiste est de retour d'Europe. [illegible]

Vin Castelmoron,

W. K.

400 barriques VIN ROUGE CASTELMORON, en débarquement des navires "Pacific," "Kong Sverre" et "C. Duchatel," de Bordeaux. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, No 63, Vieille-Levée.

Vin, Eau-de-Vie, Huile.

EN débarquement des navires Kong Sverre et Ch. Duchatel, venant de Bordeaux: [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.

Cadeaux de Premier de l'An.

Pour tous les âges, et tous les conditions.

PRIX EXCESSIVEMENT MODIQUES —au— MAGASIN DU COMPTANT

BRASELMAN & ADAMS,

En Débarquement du navire "Pacific," arrivé de Bordeaux.

[illegible] de Blanc ST.GERMAIN B.P. 120 caisses de 12 BOUTEILLES VIDES.

En débarquement du navire "Kong Sverre," arrivé de Bordeaux.

30 barriques Vin Rouge CLAIRAC B.P. [illegible] de Blanc ST-GERMAIN B.P. [illegible] 120 caisses Vin Rouge CLAIRAC B.P. Grandes Bouteilles. [illegible] caisses Vin Rouge ST-EMILION, JULES VINARD & CO. [illegible] 15 futailles Eau-de-Vie COGNAC PELLEVOISIN. A vendre par E. BAILLY-BLANCHARD JR. [illegible] Vieille-Levée.

VIN DE CHAMPAGNE

Piper Heidsieck,

En débarquement du steamer VANDALIA, arrivé du Havre:

200 paniers GRANDES BOUTEILLES, 150 do DEMI-BOUTEILLES, En Parfait état et de Grande Qualité. A vendre par E. BAILLY-BLANCHARD JR., 38 Vieille-Levée.

Pointes de Paris

2000 livres en paquets de 11 livres. A vendre par [illegible].

Vins blancs. Vins rouges.

EN débarquement des navires Pacific, Kong Sverre et Comtesse Duchatel [illegible] F. CADILLON, [illegible].

Petits Pois Verts de Paris, Fruits à l'Eau-de-vie, Anisette et Curaçao de Hollande.

En débarquement du [illegible]

30 caisses Pêches à l'Eau-de-vie, de Calmon Jeune. [illegible] caisses Fruits assortis; à France; [illegible] Abricots; [illegible] caisses Abricots de Calmon Jeune [illegible].

10 caisses Anisette de Wynand Fockink d'Amsterdam. [illegible] caisses Curaçao de Wynand Fockink d'Amsterdam.

En débarquement du steamship VANDALIA, [illegible]

15 caisses de 25 demi-boites, chaque Petits Pois Verts de Briais. [illegible]

A vendre par VON MAIGNAN & F. LABORDE, [illegible] Bienville.

ELKIN & CO,

168 ......... Canal ......... 168

[illegible]

A vendre.

[illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] Le navire français LEONE, E. Lecoutre [illegible] GOLDENBOW & KELLEY, [illegible] AMEDÉE CHARNIER [illegible].

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

17 ......... CHARTRES ......... 17

A. BROUSSEAU & CO.

IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail, de: Tapis anglais et américains, Toiles cirées, toile cirée de table et émaillée, Stores, Couvertures de tables et de piano, Damas de laines, en carrés et en pièces, Rideaux en dentelle et de Nottingham, Couvertures d'escaliers, etc. A. BROUSSEAU & CO.

Eglise Evangélique Française.

LES services religieux de cette Eglise auront lieu désormais à son ancien local, encoignure Rempart et Bienville, chaque dimanche, à onze heures.

Les parents qui désirent préparer leurs enfants pour leur première communion peuvent s'adresser au pasteur, avant ou après le service.

Société de Secours pour les orphelins indigents.—Une élection de Directeurs de cette Société aura lieu LUNDI, 1er janvier 1872, de 10 heures à midi, au No 12 de la rue Gravier. J. M. NORMAN, Secrétaire.

Société de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 14 décembre 1871.—Les actionnaires de cette Société sont informés que l'élection annuelle des huit directeurs qui [illegible] aura lieu LUNDI, [illegible] 8 heures du matin à 1 heure de l'après midi, dans le local situé derrière les Bureaux de la Compagnie de l'Union, rue Carondelet No [illegible]. Par ordre, EMILE [illegible], Secrétaire.

Cadeaux de 1er. de l'An.

OÙ IL FAUT SE LES PROCURER.

Avis aux Dames.—Si vous cherchez un cadeau qui soit à la fois joli et utile, voyez chez

S. N. MOODY,

A l'angle des rues Canal et Royale

Demandez-y les

Superbes Robes de chambre valant de $7 à $25 et qui ont remporté les prix à nos Foires d'Etat,

Les Chemises brodées pour toilette,

Six chemises "Champion" pour $9,

Une demi douzaine de véritables Gants Jouvin,

Une pièce Echarpes ou Cravates,

Une boîte de Mouchoirs de Batiste fins,

Une boîte d'Extraits de Rimmel

Une boîte de "Je Vous Aime,"

Une paire de Boutons de Manches, à la mode,

Les Porte-monnaie de la meilleure qualité,

Un magnifique Parapluie de Soie,

Des Devants de Chemise magnifiquement brodés,

De la Parfumerie française, des Articles de Toilette,

Et mille autres cadeaux utiles et beaux, importés expressément pour les jours de fête et qui se vendront à des prix modérés, au magasin de S. N. MOODY.

DÉPOT DES CHEMISES "CHAMPION,"

Au coin des rues Canal et Royale.

Au Public.

Nlle-Orléans, 22 décembre 1871.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No 11912, classe R., de la Loterie de la Louisiane, billet qui a gagné le lot de neuf mille piastres au tirage du samedi, 23 décembre 1871 et que le dit billet avait été acheté chez MM. Fernandez & Villa, au coin des rues Dumaine et Royale, que le montant m'en a été promptement payé, sans escompte, aux bureaux de la Compagnie.

J. C. VAN WICKLE, coin Esplanade et Dorgenois.

AVIS.

POUR nos honorables pratiques, et le public en général, les soussignés Brasseurs de la Bière de la Nouvelle-Orléans, en considération des hauts prix de nos matériaux, nous nous trouvons dans la nécessité d'augmenter, à partir du premier janvier 1872, notre bière de cinquante sous de plus par demi baril :

Jos. Armbruster, George Merz; Fr. Wirth, H. Weckerling; George Auer & Co., Peter Blaise; J. F. Witz, Gabriel Lines; G. F. Benz, John Gross; Henry Biersch, N. Grayson.

ADOLPHE LEMANNE,

207 ......... CHARTRES ......... 207

Entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

VIENT un assortiment complet de Fruits du pays crystallisés, à 60 cents la livre; Fruits français glacés et Beignets d'abricots crystallisés à une piastre et dix cents la livre; Bonbons fins assortis à 60 cents la livre. En général, tout ce qui se rattache au commerce de confiserie et bonbons de Noël.

THE DUTY,

Coin Bienville et Passage de la Bourse.

CET établissement dont la réputation quant à la qualité des liqueurs et l'excellence des employés est établie depuis si longtemps, appartient actuellement au soussigné qui prie ses nombreux amis et le public de vouloir bien lui continuer leur bienveillant patronage. J. SALOM.

Avis.

[illegible] CONSTANT DUCHATEL, [illegible]

Demande d'Emploi.

UN jeune homme, [illegible]

Bureau de la Compagnie du Gaz, NOUVELLE-ORLÉANS, 22 décembre 1871.

Avis aux consommateurs de COKE. Le prix du COKE est réduit à cinquante cents le baril. [illegible]

Maison J. Augé.

Nlle-Orléans, 136 rue du Canal,

Paris, 54 Faubourg-Poissonnière.

MADAME AUGÉ a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, par suite de la retraite de M. J. Augé, la maison continue les mêmes affaires sous la raison sociale

M. AUGÉ & Co.

Une plus grande extension sera donnée aux anciennes opérations, en y ajoutant l'achat et la vente à commission.

Cette maison, à l'occasion des fêtes, vient de mettre en vente un grand assortiment d'articles, choisis et achetés en France par Mme Augé.

L'ouverture d'une maison d'achat à Paris lui permet de défier aujourd'hui toute concurrence.

Elle offre aux dames et aux messieurs un choix considérable de cheveux, chignons d'un modèle spécial, Berthes, cache-peignes, frisures, toupets et perruques; etc. Sa parfumerie fine provient des premiers fabricants de Paris. La composition "Augé" dont M. Augé est l'inventeur, est une délicieuse friction qui est appelée à un grand succès en France.

Nous ne pouvons détailler ici les nombreuses marchandises au magasin, mais nous recommandons aux acheteurs les articles suivants : Gants Jouvin et autres, Rubans, Coiffures de Bals et Soirées, Fleurs, Voiles et Parures de mariées Ombrelles, Eventails, Broderies, Peignes, Nécessaires et Articles divers en cuir de Russie, Bijouterie or et fantaisie, Parures écaille, Porcelaines, Cristaux, Jardinières, Petits Bronzes, etc. etc.

F. LIMONGY,

FERA L'OUVERTURE DE SON MAGASIN DE VINS ET LIQUEURS,

Et de son grand assortiment de GROCERIES de choix, le MARDI, 5 décembre, au Nos 167, rue Royale, en face de l'Hôtel St-Louis.

Ayant une grande expérience dans ce genre d'affaires, il invite ses amis et le public en général à venir examiner son stock, qui consiste en VINS en barriques et demi-barriques et en un choix de groceries fines. Il aura toujours en magasin, 20 douzaines de vins de différentes qualités.

Bons Vins de famille à $1 25 la douzaine.
Vins Blancs " à $5

Toutes marchandises sortant de chez F. LIMONGY seront garanties de premier choix et seront livrées dans toutes les parties de la ville.

A ma Clientèle.

P. N. RIVERA.

AYANT transféré mon magasin de l'encoignure Royale et St-Pierre au No 11 de la rue du Camp, j'annonce à ma clientèle de la ville et de la campagne que je suis décidé à augmenter la réputation dont jouit mon établissement depuis trente ans pour la vente de BIJOUX. J'offre donc en ce moment un stock des plus complets et des plus beaux assortiments que l'on puisse désirer, savoir :

Grand assortiment de MONTRES de premier choix.

CHAINES opéra, gilets, châtelaines.
COLLIERS Marie-Antoinette.
COLLIERS de toutes dimensions, pour enfants et grandes personnes.
BRACELETS chaînes. do tour de bras. do Cagnil.
BOUCLES D'OREILLES à pendants et dormeuses.
BOUCLES d'oreilles pour enfants.
BOUTONS manches. do chemises.
BAGUES, BROCHES, BAGUES, Chevalières. do pour dames.
ALLIANCES et Bagues d'enfant.
Assortiment complet de LUNETTES en or, en argent et en acier.
DÉS en or et en argent.
CRAYONS or et argent.
BIJOUTERIE pour deuil.
ÉPINGLES à cravate.
PENDULES françaises et américaines.
CORAIL de toutes grandeurs et grosseurs, etc.
Réparations de Montres et de Bijoux.
Le public en général est invité à venir examiner le stock de marchandises annoncé plus haut. Les prix sont modérés.

PARFUMERIES FRANÇAISES.

DOUSSAN & ONORATO,

Rue Royale, 261, entre Conti et Bienville.

GRAND assortiment de PARFUMERIES des premières marques connues en Europe. Eaux de Cologne, extraits, savons en tout genre, etc.

Importations directes des marchandises et de[s] par tous les arrivages du Havre et de Liverpool. Grand assortiment de boites de fantaisie. Gros et détail.

N. O. GOLD PEN FACTORY,

16 - - Commercial Place - - 16 .

PORTE-PLUMES et CRAYONS aux prix de fabrique.

200 PLUMES. Les pointes les plus fines du monde. PLUMES à fontaine. PLUMES pour dames. PORTE-PLUMES en or.

Nouvelles POINTES faites aux plumes pour 50 cts et 75 cts.

Plantes au Jardin de l'Univers.

Grande exhibition de plantes d'Europe, importées directement de France par les derniers arrivages des steamers, tels que : Camélia, Magnolia, Peonia, Azalea, [illegible] nouvelles espèces de Roses, bulbes, racines et graines de fleurs, etc. Arbres fruitiers : Poiriers, Pommiers, Cerisiers, Pruniers, Pêchers, Abricotiers, Vignes, Framboisiers en arbres. [illegible]

YUT, SING & CO,

Agents de Fook, Sing & Co, et de [illegible] Wy & Co, de San Francisco,

IMPORTATEURS DIRECTS (PAR LA VOIE DE SAN FRANCISCO)

—DE—

Thés de la Chine et du Japon, [illegible]

MARCHANDS DE PROVISIONS,

[illegible] Rue Royale [illegible]

Nouvelle-Orléans, Lne.

La seule Fabrique

DE

# CONFISERIE

## AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN

LA PLUS ANCIENNE MAISON

DE

CONFISERIE EN GROS, EN LOUISIANE.

[illegible] Dragées, Pralines, Caramels, Bonbons, Fruits glacés et crystallisés, [illegible] CHOCOLATS DE TOUT GENRE. CANDIS en boites et en toutes sortes de formes [illegible]. PRET A LA CONFÉRENCE DE FAIRE [illegible] GELÉES, LIQUEURS SUPERFINES IMPORTÉES, CHOCOLATS, FEUX D'ARTIFICE.

[illegible] Rue Vieille-Levée [illegible]

GRANDE FABRIQUE

DE

# CANDI

DE

## NORMAN & REISS,

131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de Candis nougats, [illegible] Candi [illegible], Candi amer (Hoarhound), Candi tressé, Candi dur, [illegible] Kisses assortis, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Bonbons, Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX, GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boites de fantaisie, Bonbons de toutes grandeurs, [illegible] Pastilles de pâte de [illegible], Toute espèce de Bonbons, [illegible] Cornes d'abondance, Fruits de fantaisie, [illegible] Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS, Nos 131 & 133 rue de la Vieille-Levée

RU VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

FIRE WORKS :

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

Ce qu'il faut acheter pour le premier de l'An.

Quelque chose qui soit utile et serve d'ornement.

Un piano ou un Mélodéon,
Un tabouret de piano, Une couverture de piano,
Une boîte à musique, Un orgue,
Un accordéon, Une concertina,
Une flûte, Un harmonica, Un violon,
Une Flûte, Un cornet, Un flageolet,
Une boîte à musique.

Un magnifique assortiment des articles qui se rattachent à la musique, à vendre, à très bas prix, au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, No 129 de la rue du Canal.

Concurrence impossible!!!

Au bon marché!!!

CHAUSSURES EN TOUS GENRES.

VOULEZ-VOUS être parfaitement chaussés pour la moitié de la somme que vous payez pour le même article dans les magasins [illegible]. Adressez-vous chez

L. ABADIE,

Coin Dumaine et Chartres.

[illegible]

AU GAGNE PETIT.

J'APPELLE l'attention des dames de la ville et de la campagne sur les prix de mes MARCHANDISES. [illegible] MÉRINOS, POPELINE unie et rayée; CACHEMIRES et ALPACAS de couleur. Un grand assortiment de BLANCS, Nappes, Serviettes damassées, Bonneterie et des Châles de cachemire à un très bas prix [illegible]. Venez et examinez par vous-mêmes. F. ISRAEL, Coin St-Pierre et Royale.

Confiserie. Confiserie.

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

MAX NIHOUL,

Encoignure Remparts et Bayou.

IMMENSE assortiment de BONBONS FINS, FRUITS cristallisés français. CARTONNAGES de luxe en tous genres. PATISSERIE FINE. PIÈCES MONTÉES.

Les ordres pour Bals, Soirées, Mariages, Soupers, etc., seront remplis avec élégance et célérité, et à des prix très modérés. A l'établissement, situé à l'angle des rues Dauphine et Canal, grand assortiment de LIQUEURS CHOISIES.

On peut y laisser ses ordres, comme au coin Remparts et Bayou.

On apporte dans toutes les parties de la ville.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 ......... RUE ROYALE ......... 13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix, tout ce qu'il faut pour les soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

JAMBONS PASSÉS AU SUCRE.

Vente en détail.

[illegible] livres Jambons passés au sucre, à 18 cents la livre. [illegible] livres Jambons vertus, à 6 cents la livre. [illegible] E. E. CHURCHILL. Au No [illegible] de la rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier en dessous de l'Hôtel St-James.

JOUETS D'ENFANTS.

B. SEMBRE,

COIN ST. LOUIS ET ROYALE, Face à l'Hôtel St. Louis.

VIENT de recevoir de France et d'Allemagne un magnifique assortiment de

Jouets d'enfants et d'Articles de Fantaisie

pour dames et messieurs, qu'il vendra A DES PRIX EXCESSIVEMENT MODÉRÉS.

Grande spécialité de FRANGES SOIE NOIRE, ÉVENTAILS RICHES, PORTE-MONNAIE, CANNES, CRAVATES, &c., &c.

LA VEUVE ECHASANTE [illegible]

La Machine à coudre —DE— GROVER & BAKER

L'emporte sur les HUIT MACHINES exposées à la Cinquantième Grande Foire de la Louisiane, et reçoit le SEUL MÉDAILLE EN OR à la Foire annuelle du Mississippi.

La machine à coudre de GROVER & BAKER [illegible] cadeau de Noël. Elle ne coûte que [illegible].

Au No 188 de la rue du Canal. Nlle-Orléans.

Spécialité —DE— DEUIL,

31 - - - Rue Bourbon - - - 31

Près de la rue Canal.

MARCHANDISES NOIRES A BAS PRIX.

Alpacas épinglés et brochés à 25 et 30 cts.

ÉTOFFES DOUBLE LARGEUR de tous genres, ainsi qu'un grand lot de SOIERIES GROS GRAIN, A PRIX RÉDUITS. A. LARRY.

F. BOISSONNEAU,

Marchand-tailleur,

160 ......... Rue du Canal ......... 160

GRANDES NOUVEAUTÉS! IMPORTATION DIRECTE D'EUROPE!

M. F. Boissonneau a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle [illegible] PREMIÈRES MANUFACTURES de France et d'Angleterre. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 DECEMBRE—CLASSE NO 360.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, [illegible] CHAS. T. HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires. [illegible] 28 Décembre 1871. [illegible] Commissaires.

CATHEDRALE St-LOUIS,

NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est par le présent donné aux locataires de bancs de l'Eglise Cathédrale St-Louis, d'avoir à payer avant le 1er janvier prochain, à M. l'abbé MIGNOT, au presbytère, pour l'année 1872, le montant de location de leurs bancs, conformément au prix de 1871, lesquels locataires auront le privilège de leurs bancs au même prix; et tout banc qui n'aura pas été retenu et payé le 15 janvier sera loué par M. l'abbé MIGNOT.

Les personnes qui n'auraient pas encore payé l'année 1871 auront le même privilège, à la condition d'avoir payé pour 1871 avant le 1er janvier, et de payer pour 1872 dans le courant de janvier; après ce délai, leurs bancs seront loués d'office.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1871. G. RAYMOND, V. G.

N'oubliez pas les Orphelins!!

LE Rév. Frère IGNACE, religieux de Ste Croix qui, depuis plus de vingt ans, prodigue ses soins aux orphelins du Troisième District, va parcourir la ville pour y solliciter pendant les fêtes de la Noël et du Jour de l'An. Cette quête pour les orphelins de l'Ecole Industrielle du Troisième District est faite avec l'autorisation de Sa Grâce l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans, sera favorisée par toutes les personnes charitables. Pendant les fêtes, n'oubliez pas les orphelins!

J. G. BERMEL,

IMPORTATEUR D'ARTICLES DE VARIÉTÉ de tous genres, de CHEVEUX, etc.,

121 ......... CANAL ......... 121

A. BONNET,

65 ......... ROYALE ......... 65

Horloger et Bijoutier, Monteur de Diamants, Doreur et Emailleur.

Grand assortiment de magnifiques DIAMANTS à 10 pour cent au-dessous du cours.—Beau choix de MONTRES suisses et anglaises, également à 10 pour cent au-dessous des prix ordinaires.—Confection d'Ouvrages en Cheveux et Réparation de Montres et de Bijoux.

[illegible] Belle MAISON à louer, 27, Esplanade.

CAFÉ BISMARCK,

42 - - - - Rue Royale - - - - 42

CONCERT EXTRAORDINAIRE

Dirigé par le professeur STELLA.

TOUS LES SOIRS

Pendant la Semaine de Noël.

En Débarquement du navire "Pacific", de Bordeaux.

400 caisses très belles Sardines, et barriques Vin Rouge Montferrand, "F. Clermont & Co." 100 caisses Fruits à l'eau-de-vie, "Bisquard Frères". Caisses à l'eau-de-vie, "Blanchard Frères."

—En Magasin—

200 caisses Raisins de Malaga, [illegible] Amandes de Tarragone, [illegible] Sherry, [illegible] Porto, [illegible] Vins de Malaga doux, [illegible] Macaroni, Vermicelli, [illegible] Capres et Olives Verdales. A vendre par PINI & BASSETTI, No 75, rue Poeyfarre, près Poydras.

Cadeaux de Jours de Fête

—Au Magasin de—

UTER,

126 ......... RUE DU CANAL ......... 126

TABLEAUX, GRAVURES, CHROMOS, GLACES, ALBUMS, CADRES FANTAISIE POUR PHOTOGRAPHIES, CRUCIFIX en bronze, etc.

[illegible] Un bel assortiment d'ORNEMENTS DE TOILETTE ET DE CHEMINÉE; ARTICLES de tout espèce pour ARTISTES.

PIPES ECUME, DE TOUTE BEAUTÉ.

LA MAISON J. P. SARRAZIN a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients qu'elle vient de recevoir d'Europe, par le steamer New York, un grand assortiment de PIPES ECUME, [illegible] AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ, Nos [illegible] rue de Chartres et 60, Poydras.

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH.

J. E. MERILH & Co.

179 ......... Rue Poydras ......... 179

MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CRÉPINS.

ONT constamment en magasin un fort stock de peaux de veau françaises et allemandes; maroquin de Lyon; Cordovan; [illegible] Peaux de chevreau et peaux [illegible]. CORDONS DE SOULIERS, [illegible] pour machines à coudre. [illegible] Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention toute particulière.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

—ET—

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible] Vieille-Levée.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

267 ......... CANAL ......... 2[67]

(Incorporé le 15 mars 1855.)

— OFFICIERS : —

L. F. GENERES, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. ALLEN CLARKE, 2d Vice-Président.
CHARLES J. LEEDS, 2me Vice-Président.
SAM. JAMISON, Jr., Trésorier.

— Directeurs : —

Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Génerès, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thos. A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêt de 6 0/0 sur les dépôts.

DEMANDE.

UNE jeune française, graduée par le jury d'examen à l'Hôtel-de-Ville de Paris, enseignant le langue depuis plusieurs années et parlant l'anglais et l'allemand, recommandée aux familles de la Nouvelle-Orléans qui désirent faire donner des leçons particulières à leurs enfants. Elle accepterait également une place de gouvernante. [illegible] Adresser H. S. [illegible]

North British and Mercantile Insurance Company,

DE LONDRES ET D'EDIMBOURG. —COMPAGNIE D'ASSURANCE.

CAPITAL et ACTIF après le paiement des pertes subies à Chicago—

CAPITAL ......... $10,000,000
Surplus de Capital d'incendie ......... [illegible]
ACTIF dans ce pays ......... [illegible]

Règlements libéraux et prompt paiements. [illegible]

DOUGLAS WEST, Agent. No 114, rue Commune.

Metropolitan Loan and Saving Bank.

Avances de $5 et au dessus [illegible] sur dépôt de diamants, perles, bijoux, montres et tout objet de valeur, à raison de 5 pour cent [illegible] No 14 de la rue du Camp, en dessous du City Hotel.

AVIS AUX DAMES.

VENANT de recevoir un grand assortiment d'articles concernant la coiffure et la toilette des dames, tels que Chatelaines et Chignons de tous genres et de tout prix, Fleurs, Parfumerie, Bonneterie, etc., j'invite les dames à venir les visiter. Je me charge aussi de tout genre de travail en cheveux et à meilleur marché qu'ailleurs. Venez voir et vous serez satisfaits. J. LEES. [illegible] rue des Remparts, entre Gravier et Commune.

EAUX DE FLEURS D'ORANGER

Avis aux Pharmaciens et aux Confiseurs.

REÇU par la barque "Halcyon," de Marseille, [illegible] bouteilles Eau de Fleurs d'Oranger, de la [illegible] connue Warrick Frères, de Grasse. [illegible] DOUSSAN & ONORATO, [illegible] rue Royale, entre Conti et Bienville.

Broderies!

MME MAITRE, 169 rue Bourbon, a le plaisir d'informer sa clientèle de sa récente arrivée de France avec une collection de LETTRES et de DESSINS NOUVEAUX POUR BRODERIES. Elle a également importé un assortiment de LINGERIE pour enfants qu'elle recommande. [illegible]

Bijoux Fins, en Or, à Bon Marché.

M. [illegible] BERNIARD, bijoutier, rue Bourbon, No [illegible] [illegible] MAISON [illegible] moitié du prix [illegible]

Accoucheuse.

MME MARIE JOSEPHINE PERES, accoucheuse de la Faculté de Médecine de Montpellier, domiciliée rue Dryades, No [illegible], offre ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans.